

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

— — — — —
▼ ▼
Etaiet présent.e.s : Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique FRANCE-TARIF, Monsieur Eric LUCAS, Madame Eliane SAUTERON, Madame Michèle VIALA, Monsieur Patrick VILLETTE, membres délégué.e.s du Conseil Municipal, Monsieur Michel BRUNET, Monsieur Robert CHARVIN, Madame Myriam DECHAMPS, Monsieur Jörg KALKBRENNER, Madame Hélène MORVAN, représentants désignés par le Maire.

Absent.e.s, excusé.e.s : Monsieur David ROS Président du CCAS, Monsieur Augustin BOUSBAIN, Madame Yann OMBRELLO membre délégué du Conseil Municipal, Madame Monsieur Philippe FERRER, Camille LEBORGNE, Monsieur Michel MAHE, représentant.e.s désigné.e.s par le Maire.

Nombre de conseiller.e.s en exercice : 17
Nombre de présent.e.s à 11h05 : 11
Nombre de votant.e.s : 11

Le quorum étant atteint, Madame Ariane WACHTHAUSEN, Vice-Présidente du CCAS ouvre la séance du conseil d'administration à 9H35

2022-33 BUDGET ANNEXE CCAS-BUDGET PRIMITIF DES CROCUS 2023

Le Conseil d'administration du Conseil Communal d'Action Sociale d'Orsay,

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment son article L.312-1 relatif aux établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.123-5 alinéa 3 du même code, relatif à la possibilité de gérer par un CCAS en services non personnalisés, les établissements sociaux et médico-sociaux,

Vu l'article L.313-12 du même code, relatif aux modalités de conventionnement de ces établissements, entre le président du conseil général, les organismes d'assurance maladie, et la collectivité,

Vu les articles L.314 et suivants du même code, relatifs aux dispositions financières des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

Vu le Code de la sécurité sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Présentation par sections tarifaires :

DEPENSES

DEPENDANCE	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
	Total 1	10 000,33	10 000,33
	Total 2	52 606,00	52 606,00
	Total 3	0,00	0,00
	Total C/002	0,00	10 081,85
	Total général	62 606,33	72 688,18
HEBERGEMENT	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
	Total 1	24 878,00	24 878,00
	Total 2	20 130,00	20 130,00
	Total 3	400,00	400,00
	Total C/002	0,00	5 636,43
	Total général	45 408,00	51 044,43
SOINS	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
	Total 1	27 379,00	26 953,59
	Total 2	84 130,00	84 130,00
	Total 3	10,00	10,00
	Total c/002	0,00	0,00
	Total général	111 519,00	111 083,59
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		219 533,33	234 816,20

RECETTES

DEPENDANCE	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
	Total 1	62 606,33	72 688,18
	Total 2		
	Total C/002		
	Total général	62 606,33	72 688,18
HEBERGEMENT	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
	Total 1	45 408,00	51 044,43
	Total général	45 408,00	51 044,43
SOINS	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
	Total 1	81 445,19	108 860,27
	Total 2	0,00	0,00
	Total 3		10,00
	Total C/002	30 073,81	2 213,32

Vu le décret modifié n°99-316 du 26 avril 1999 relatif aux modalités de tarification et de financement des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

Vu le décret modifié n°99-317 du 26 avril 1999 relatif à la gestion budgétaire et comptable des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes,

Vu le décret n°2003-1010 du 22 octobre 2003 relatif à la gestion budgétaire, comptable et financière et aux modalités de financement et de tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, et notamment son article 36,

Vu la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Vu l'agrément du comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale (CROSMS) d'Ile-de-France – section spécialisée personnes âgées - en date du 7 juin 2007, relatif à l'autorisation donnée au centre communal d'action sociale d'ouvrir une structure d'accueil de jour pour dix personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- **Approuve** le budget primitif 2023
- **Précise** que ce budget primitif 2023 fera l'objet d'une approbation par les instances de tarification.

Présentation par groupes fonctionnels :

	Groupes	BP 2022 EXECUTOIRE	BP 2023
DEPENSES	groupe 1	62 257,33	61 831,92
	groupe 2	156 866,00	156 866,00
	groupe 3	410,00	410,00
	c/002	0,00	15 718,28
	total	219 533,33	234 826,20
RECETTES	groupe 1	189 459,52	232 592,88
	groupe 2	0,00	0,00
	groupe 3	0,00	10,00
	c/002	30 073,81	2 213,32
	total	219 533,33	234 816,20

	Total général	111 519,00	111 083,59
TOTAL GENERAL TOUTES SECTIONS		219 533,33	234 816,20

Certifiée exécutoire, compte tenu de
 la transmission en préfecture le : **23 DEC 2022**
 de la publication le : **23 DEC 2022**



Le Président,
 David ROS.